

QUELQUES INTERVENANTS ET LE MODE DE FONCTIONNEMENT D'ORGANISMES EN EUROPE

Ce bulletin est le dernier consacré à la visite de la foire Fruit Logistica. Le but premier de la mission était de repérer les innovations et les nouvelles tendances dans les produits horticoles, mais sans s'y limiter. Plusieurs intervenants qui ne sont pas actifs dans la production horticole même participent aussi à cette exposition. Leur présence a pour but d'informer les visiteurs sur les structures qui peuvent être consultées dans le cadre d'échanges commerciaux, technologiques et scientifiques ou pour la mise sur pied de certaines structures sociales. Ainsi, notre mission a aussi servi à échanger avec ces intervenants. Cela nous a permis d'explorer les modes de fonctionnement des systèmes d'information sur les marchés, ce qui est l'une des activités principales de l'Observatoire horticole. Nous vous présentons ici le fonctionnement de quelques organismes français connus, ainsi que le mode de fonctionnement du système d'information sur les marchés en Allemagne.

Quelques intervenants en France

Dans ce marché de 60 millions de consommateurs, la concentration de la distribution au détail des fruits et légumes est relativement moins forte qu'au Québec. Le système français connaît une très grande diversité dans ses circuits de distribution des fruits et légumes. Au Québec, on tente depuis quelques années de diversifier davantage ces circuits par la mise en place de quelques nouveaux marchés publics et la promotion des circuits courts. Il y a même des programmes gouvernementaux qui encouragent l'implantation de ces circuits.

Historiquement, et contrairement aux modèles de consommation nord-américain, les Européens et particulièrement les Français fréquentent plus souvent les épiceries. Leur modèle d'achat est plus

dynamique (plus de visites des points de vente de détail au cours d'une semaine qu'au Québec).

La diversité dans la taille des entreprises ainsi que dans leur statut (coopératives, groupements, etc.) a contribué à créer un système de mise en marché diversifié.

Cependant, l'organisation des intervenants tant par rapport aux besoins internes (à l'échelle de la France) qu'externes (échanges bilatéraux au sein de la communauté européenne) a engendré un modèle de collaboration offrant des espaces « d'entente » entre les différents intervenants pour garantir les intérêts de tous les maillons de la filière (du producteur aux consommateurs).

NOTRE PARTENAIRE

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

L'Association Interprofessionnelle des fruits et légumes : Interfel

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente paritairement les collèges des organisations professionnelles de la production et de la distribution des fruits et légumes frais. Elle a pour mission de développer le marché des fruits et légumes, de favoriser la croissance et la rentabilité des entreprises de la filière et de défendre leurs intérêts.

Interfel est une table d'échange qui réunit les représentants des divers intervenants des différents niveaux de la filière de fruits et légumes. De prime abord, c'est l'équivalent d'une table filière au Québec. Cependant, son mandat est beaucoup plus large. Le pouvoir juridique qu'elle détient sur l'application des ententes et sur la vision de l'évolution à long terme de sa filière lui confère un rôle équivalent à celui d'une table filière québécoise qui disposerait des pouvoirs de la Régie des marchés agricoles du Québec. Autour de cette « table » siègent des représentants de chaque production et des intervenants de chaque maillon de la filière. Autrement dit, tous les intervenants, en plus d'avoir un pouvoir juridique décisionnel dans leur champ d'intervention, doivent veiller à ce que les décisions prises par Interfel respectent les intérêts de chaque groupe qui y participe dans une optique de promotion et de prospérité de tout le secteur.

Le financement d'Interfel est assuré par prélèvement d'un montant équivalent 0,5/1000 du prix de la transaction payé par toutes les entreprises de la filière à la première mise en marché, pour un budget total équivalent à 9 millions d'euros.

Au Québec, il existe des occasions d'échange entre les divers intervenants et des prises de décisions dans un intérêt commun. Seulement, les plans d'action de chaque groupe étant fortement influencés par leurs propres intérêts, les discussions ont plutôt l'aspect de « négociations ». La relation ainsi bâtie est bipartite et régie par le lien étroit qui existe entre deux partenaires d'affaires dans deux maillons successifs de la filière. Les instances gouvernementales servent plutôt d'arbitres entre deux intervenants (RMAAQ) et assurent le soutien ou le développement du secteur.

Dans le cadre d'une collaboration pour développer un aspect de la filière, les décisions ayant l'approbation des deux intervenants doivent passer le test du respect des intérêts de chaque groupe. Par conséquent, les décisions qui sont approuvées traduisent la force et le pouvoir sur le marché dont jouit chaque intervenant. Cette situation diffère de l'approche préconisée par Interfel. Les différents intervenants sont là pour la prise de décisions communes à chaque niveau de la filière. Ainsi, tous sont au courant des stratégies à court et à long terme de leurs partenaires d'affaires. Cette approche se veut équitable sur le plan des profits, c'est-à-dire qu'il y a entente préalable entre intervenants.

Tout dépendant du contexte économique, chaque système semble efficace dans son environnement respectif. La question à se poser : quel serait l'impact d'une table filière dotée d'un pouvoir juridique au Québec ? Une table dont les décisions et les ententes auraient force de loi ?

En plus de la présence de tous les intervenants de la filière lors de la prise de décisions à propos du marché, Interfel a recours à des organismes externes pour avoir de l'information sur les tendances des marchés. Le suivi minutieux du marché de détail constitue la pierre angulaire des processus de consultation au sein des comités économiques, de la gestion des crises, etc. Parmi les firmes privées fournisseurs d'information sur le comportement des consommateurs et les tendances du marché, on trouve WorldScan, MarketingScan et Nielsen. Pour mieux connaître Interfel et son rôle, nous vous invitons à consulter son site internet : <http://www.interfel.com>.

FranceAgriMer

Cet établissement national des produits de l'agriculture et de la mer vient d'être créé. Ce nouvel établissement prend en charge la gestion des filières suivantes :

- grandes cultures;
- élevage des animaux;
- produits de la mer;
- fruits, légumes, vins et horticulture;
- plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Le regroupement de ces cinq offices de professions a donné naissance à FranceAgriMer au début du mois

d'avril 2009 en tant qu'office de soutien aux filières. L'esprit de sa création découle de la *Charte nationale définissant les conditions d'insertion des Associations d'organisation de producteurs (AOP) dans l'organisation économique des fruits et légumes*. Les points soulevés par cette charte sont décrits au lien suivant :

<http://www.oniflor.fr/reglements/charte.pdf>.

FranceAgriMer est la structure française qui ressemble le plus à une table filière du Québec. Elle aussi s'implique au niveau des filières dans la promotion de leur organisation et la coordination des interventions.

Pour ce qui est des organismes d'association des producteurs, ceux-ci interviennent de façon plus large que le cadre d'un seul maillon de la filière. Il y a donc une interconnexion verticale prédominante pour chacun de ces organismes ou structures.

Au Québec, il existe une forte concentration de la distribution des fruits et légumes. Par contraste, la présence de circuits de distribution diversifiés en France permet de mettre en place des structures qui prennent en considération cette réalité. D'où probablement l'impératif d'impliquer tous les intervenants dans la prise de décision pour tenir compte de cette diversification. Pour en savoir plus FranceAgriMer vous pouvez visiter leur site Internet : <http://www.franceagrimer.fr/>.

Le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes : CTIFL

Le CTIFL déploie l'ensemble de ses savoir-faire techniques et économiques pour améliorer l'expertise des différents métiers de la filière et accroître la compétitivité des entreprises. C'est un lieu d'échange et de concertation entre tous les acteurs économiques des filières agricoles : actualités, conseils, etc. Il s'attache à travailler en partenariat étroit avec les organismes français actifs dans le développement de la filière fruits et légumes (Viniflor, Adar, Interfel, SDQPV, Inra, Cirad, Ademe, DGCCRF, stations régionales...) ainsi que dans l'organisation économique de la production.

Le CTIFL est doté d'un budget annuel de 24 millions d'euros et emploie 282 personnes. Une partie de ses fonds provient d'un prélèvement sur les transactions

des grossistes en fruits et légumes de toute origine (produits locaux ou importés). Le CTIFL occupe une place très importante dans le secteur horticole. C'est une institution de diffusion des acquis de la recherche fortement active dans la vulgarisation (l'équivalent du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec). Les spécialistes qui y travaillent réalisent des essais expérimentaux, ce qui lui confère une vocation similaire à celle d'un centre de recherche et d'expérimentation au Québec. De plus, sa certification des productions assure les standards de qualité.

Aussi bien dans Interfel que dans le CTIFL, comme dans plusieurs autres organismes d'ailleurs, différents intervenants de tous les niveaux de la filière s'impliquent d'une manière permanente. Cette formule résulte peut-être de la grande diversité de la production agricole en territoire français, contrairement au Québec et aux États-Unis, où il règne relativement peu de diversification au sein d'une même exploitation agricole et encore moins sur un territoire donné.

Une agriculture « sociale » et éthique

L'Association pour l'insertion des handicapés adultes (APIHA) a vu le jour en 1999 (www.apiha.com). Elle fait partie des nombreuses associations aidant à l'insertion au marché de l'emploi dans la région Aquitaine en France. L'association a depuis diversifié ses champs d'intervention et a développé une agriculture qui s'inscrit dans le cadre d'une « économie sociale et solidaire ». Le plus souvent, les autres secteurs de l'économie (artisanat, industrie, etc.) préconisent une approche intégrative en raison de la proximité des villes où les moyens de transport adaptés et la présence de services facilitent davantage l'accès de ces personnes à des emplois. Maintenant, cet accès est rendu possible dans le secteur agricole en plus d'avoir la reconnaissance des plusieurs distributeurs à l'échelle de la France et à l'étranger.

Les secteurs de production et les modes de transformation et de commercialisation qui existent dans cette région ont grandement joué en faveur de l'implantation de cette forme d'organisation sociale. En effet, le marché de destination pour les producteurs de la région est un centre d'emballage local. Il s'agit d'un centre de première transformation

et d'emballage des productions légumières. Les exploitations sont de petite taille et diversifiées. Elles vendent toutes leurs productions à ce même centre d'emballage. La particularité du centre est qu'il procède par discrimination positive pour recruter sa main-d'œuvre. Ainsi, la priorité est donnée aux personnes ayant une déficience physique ou mentale et qui n'ont pas beaucoup de chances d'intégrer le marché du travail. Une partie des produits emballés et mis en marché s'inscrit dans la quatrième gamme (avec intégration de beaucoup d'innovation). Cette approche représente une innovation dans la mise en marché et découle d'une éthique sociale.

Ces aspects (intégration de personnes handicapées au marché de l'emploi et innovation) constituent une double façon d'interpeller les consommateurs. La vision des initiateurs de cette approche semble cadrer dans le courant actuel et avec les caractéristiques recherchées par les consommateurs. En plus des principaux critères régissant habituellement le choix du consommateur pour un produit (plaisir, côté pratique, santé et forme), le facteur éthique devient un critère de plus en plus important pour les consommateurs.

Information sur les prix du marché

L'intérêt de l'Observatoire horticole dans la publication des bulletins Info-Marchés au Québec est l'une de raison de sa visite de la foire Logistica.

La collecte de données sur les prix du marché au Québec est réalisée par l'équipe de l'Observatoire horticole. La particularité des informations est qu'elles proviennent de la place des producteurs au Marché central de Montréal (MC), puisque la métropole est le plus grand centre urbain de consommation au Québec, où se concentre la plus grande demande pour les produits alimentaires et, plus particulièrement, pour les fruits et légumes. Comme l'offre qui n'a pas été absorbée dans les petits marchés à proximité des lieux de production se rabat sur le Marché central, on peut qualifier celui-ci de baromètre de l'offre. La tendance de l'offre des produits y est constatée sur place par l'état de l'approvisionnement du marché. Les prix du MC constituent donc une référence.

Le service des nouvelles des marchés

En France, l'information sur les marchés des fruits et légumes, entre autres, est assurée par les services de nouvelles du marché (SNM), un service public qui relève du ministère de l'Agriculture français. Il regroupe 19 centres (antennes régionales) et occupe 80 enquêteurs qui effectuent des visites dans les grands marchés de gros sur tout le territoire français. Les prix ainsi colligés peuvent être vendus à la pièce (par abonnement pour un ou plusieurs produits sur les prix desquels on désire avoir de l'information) ou à la carte (achat d'un bloc horaire pour naviguer sur le site du SNM et consulter les statistiques sur les prix).

Système d'information sur les marchés en Allemagne

Le système d'information sur les prix en Allemagne est assuré, depuis 2009, par AgriMarket Information. Ce service privé a vu le jour après que les services qui étaient en place depuis plusieurs années sous le nom de CMA aient été contestés. Ce service fonctionnait par un prélèvement de 0,4 % sur les revenus de vente de chaque producteur de fruits et légumes.

La nature du prélèvement a été remise en question et le système, abandonné. À la base, l'information sur les prix du marché et les occasions d'exportation était communiquée au grand public agricole. De nombreux producteurs n'étaient pas concernés par l'exportation ni par la distribution sur les marchés de gros. Ils payaient obligatoirement un service dont ils ne tiraient aucun avantage. Cela a été l'une des raisons de la contestation de ce système.

La solution de rechange a été de céder cette activité à un organisme privé, AgriMarket Information, qui assure le service sur demande moyennant un paiement pour ses services. L'abonnement se fait par produit, chaque intervenant pouvant commander une trousse d'un ou de plusieurs produits.

Par comparaison, l'information que le CQH met à la disposition des producteurs au Québec est plutôt de nature sectorielle (pomme, pomme de terre, fraise et framboise, etc.), car les utilisateurs se procurent cette

information par l'entremise des associations qui les représentent (fédération, syndicat ou association).

De manière générale, les structures en France privilégient le partage d'information pour la prise de décision par différents intervenants. L'avantage de cette approche est qu'elle est supposée prendre en considération les intérêts des divers intervenants de la filière. Le fait que le système français est imbriqué dans le système économique plus large de l'Union européenne justifierait ce mode de fonctionnement. Toutefois, les détails propres à chaque secteur ne relèvent pas nécessairement d'une décision par un comité élargi. Ce qui peut se solder par une lenteur dans la prise de décision et multiplier les rencontres de comités, tables, etc.

Notre exploration du système allemand s'est limitée à la transmission d'information sur les marchés, qui est dans son ensemble similaire à ce que l'Observatoire réalise comme mandat dans le cadre de l'information sur les marchés.

Conclusion

Nous nous sommes limités à quelques intervenants du secteur agricole (horticole) français. Pour les nommer tous, cela prendrait plus d'une parution.

Il est à retenir que l'agriculture européenne, et particulièrement française, se caractérise par une grande diversité des modes de production et de mise en marché. Le tout fonctionne dans un contexte économique régi par les lois de partenariat commercial entre les États membres de l'Union.

Les engagements commerciaux aussi bien du Canada que du Québec découlent d'accords de libre-échange comme l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA) ou l'Entente de libre-échange entre le Québec et l'Ontario. Ils commencent à prendre une structure semblable à celle qui existe au sein de l'Union européenne.

Le paysage agricole québécois connaît depuis quelques années une diversification progressive, quoique de plus en plus marquée, aussi bien au niveau de la production elle-même qu'au niveau des circuits de distribution.

Ces deux derniers constats permettent de supposer que la position de l'agriculture du Québec semble se diriger vers un contexte qui ressemble à celui de la France.

Les questions que nous nous posons :

- Dans une dynamique d'évolution de l'agriculture québécoise, particulièrement du secteur horticole, vers un modèle similaire à celui de la France, est-ce que les structures actuelles, les relations entre les intervenants et les modes d'intervention nécessitent un ajustement pour tendre vers les modèles européens et français ?

- Quel serait le prix à payer et les avantages à retirer dans le cas où l'on modifierait le mode d'intervention et le rôle de certaines structures qui ont déjà marqué l'histoire du secteur agricole ? Cela tout en gardant en mémoire que les décisions stratégiques pour certains intervenants en France ont force de loi ?

- Nous avons abordé le mode de financement de certains organismes et particulièrement ceux qui colligent l'information sur les marchés. Serait-il justifié d'utiliser un système de prélèvement sur les ventes pour développer davantage le système d'information sur les marchés au Québec ?

Liens utiles

Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes : <http://www.ctifl.fr/>

Les services des nouvelles des marchés

<http://www.snm.agriculture.gouv.fr/cgi-bin/cgiaccueil>

L'organisme allemand de l'information sur les marchés : <http://www.marktundpreis.de>

Par : Salah Zoghli, M.Sc., agronome
Coordonnateur de l'Observatoire horticole
salahzoghli@upa.qc.ca
450 679-0540, poste 8832